

ATRÉBATIO

Parc de Tincques : première installation en bonne voie avec 120 emplois à la clé

Jeudi soir, les délégués communautaires de l'Atrébatie se retrouvaient à la salle des fêtes d'Hermaville pour le débat d'orientations budgétaires, préalable au vote du budget programmé le 28 février. De sorte que les projets en cours continuent d'avancer, même en période électorale. C'est que le développement économique lié au parc communautaire de Tincques, par exemple, ne doit pas souffrir de pauses...

PAR DAVID DERIEUX
saintpol@lavoxdunord.fr

Le président Pierre Guillemant et le conseil communautaire ont tant enduré de péripéties dans le processus d'aménagement de ce parc d'activités, qu'ils ne veulent raisonnablement pas se permettre de perdre de nouveaux mois. De toute façon, le monde économique n'attend pas. La fin du feuilleton relatif aux acquisitions foncières n'est plus liée qu'à une décision de justice qui ne remettra rien en cause. Elle concerne le pourvoi en cassation décidé à l'unanimité par les élus lors du conseil précédent, pour contester une décision de justice fixant le prix d'achat de parcelles à un tarif jugé trop élevé et donc déraisonnable. La justice livrera son verdict définitif dans les semaines à venir. Difficile de présager quoi que ce soit, mais le conseil de la communauté a bon espoir de



L'Atrébatie étudie trois candidatures sérieuses d'investisseurs pour le parc de Tincques.

faire valoir des éléments qu'il estime favorablement recevables. L'autre aspect en cours de règlement dans l'aménagement de ce parc, ce sont les fouilles archéologiques préventives. L'équipe qui a effectué ces fouilles en juillet dernier est tombée sur un os, ou plutôt des vestiges d'époque gallo-romaine. Rappelons qu'au final, l'Atrébatie a été autorisée à aménager les quelque 15 hectares de terrain à l'exception d'un espace de 2,6 hectares, réservé à la poursuite de fouilles qui devraient bien être menées, sans qu'on sache à quelle échéance. Il apparaît que l'INRAP (Institut national de

recherches archéologiques préventives) est confronté à un volume de travail si conséquent, notamment avec l'ouverture prochaine du chantier du canal Seine-Nord, que la mise en place

■ LE CHIFFRE

4,5

C'est en millions d'euros l'investissement qu'un premier entrepreneur est prêt à réaliser, avec 120 emplois à la clé.

de chantiers comme celui de Tincques est compliquée. Les élus le comprennent. Mais là encore, les investisseurs économiques ne peuvent remettre leurs projets aux prochaines calendes, grecques ou gallo-romaines... De ce fait, Pierre Guillemant a indiqué que la communauté devrait solliciter une procédure exceptionnelle sur ce point. L'une après l'autre, ces deux difficultés sont en passe d'être levées. Le plus important aujourd'hui, c'est que l'Atrébatie est en mesure de commercialiser la vente des premières parcelles. « Le protocole d'accord entre la commu-

nauté de communes, la ville de Tincques et le notaire est réglé, si bien que les premiers permis de construire vont pouvoir être instruits, s'est félicité le président, Pierre Guillemant. On peut vendre des terrains et accueillir des entreprises. » Justement, où en est le volet économique de ce chantier ? « Une dizaine d'entreprises nous ont déjà contactés. Nous avons retenu trois premiers dossiers significatifs qui portent au total sur 3,5 hectares. Deux sont assez urgents, le troisième est plus particulier et appelle une prise de décision du conseil... »

Ce projet est celui d'un entrepreneur (en phase de négociations, la discrétion est légitimement de rigueur...) prêt à investir 4,5 millions d'euros dans la construction d'un premier bâtiment, avec une cinquantaine d'emplois à la clé dès la première année. Sont ensuite prévues 70 nouvelles embauches dans les deux années suivantes. L'Atrébatie souhaite aider au maximum l'entrepreneur, ce qui peut se faire par un contrat de développement, dans le cadre de la création d'un fonds de participation à l'investissement économique, dont les élus ont adopté le principe. Cette mesure répond à des critères bien définis (sur la nature de l'activité notamment) et permet au créateur d'obtenir une aide significative de la Région, à la condition que la communauté s'engage elle aussi financièrement, même de manière bien moins importante (au prorata du nombre d'emplois créés, par exemple). Un modèle de partenariat tripartite au service du développement économique. ■